

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1921)

Heft: 11-12

Rubrik: Communications de la dernière Heure

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Conseil fédéral a prélevé sur le fonds de chômage la somme de fr. 300 000.— destinée aux artistes méritant de notre pays qui se trouvent dans le besoin. A cette occasion nous nous rappelons avec reconnaissance les services précieux que quelques amis ont rendus à la société en appuyant nos demandes auprès des autorités.

Nous ne connaissons pas encore les conditions détaillées de cette action, mais nous pouvons dire déjà maintenant que de certaines appréhensions sont dénuées de tout fondement.

En outre le Conseil fédéral vient de décider que nos frontières seront fermées aux marchandises d'art (œuvres sans valeur artistique) et que l'importation des œuvres d'art sera soumise à un contrôle qui ne touchera nullement à des chefs-d'œuvre. De cette manière les intérêts des artistes suisses sont enfin pris en considération.

Le président communique qu'il a adressé le 11 septembre une lettre à M. Adrian, directeur de la Monnaie, par laquelle il le rend attentif au fait que les noms des membres du jury n'étaient pas mentionnés dans les conditions du concours pour la nouvelle pièce de 5 francs, de même qu'il n'y avait pas de garantie quant à l'exécution du 1^{er} prix. M. Adrian a bien voulu répondre que la liste du jury sera prochainement désignée et publiée dans les journaux; quant à l'exécution du 1^{er} prix elle ne pourra pas être garantie parce que le Conseil fédéral, et même le Parlement, en voudra dire son mot. Nous avons aussi entendu que la possibilité pratique de l'exécution de l'effigie primera tout.

COMMUNICATIONS DE LA DERNIÈRE HEURE.

Le résultat de la consultation des sections quant à la proposition de la section de Bâle (2 assemblées des délégués et contre-proposition du Comité central) et quant aux normes de la société et aux reproductions n'est pas encore complet. Nous pouvons seulement dire que jusque maintenant 7 sections se sont prononcées pour la conférence des présidents et une pour la seconde assemblée des délégués. Il y a plus de divergences de vues quant aux normes et quant aux reproductions. Nous avons à attendre le résultat complet que nous espérons connaître bientôt.

Le Département fédéral des Finances vient de nommer membres du jury du concours pour la nouvelle pièce de 5 francs: MM. Paul Adrian, directeur de la Monnaie fédérale, François Bocquet, ciseleur à Carouge, Carl Burckhardt, sculpteur à Ligornetto, Prof. Dr. Paul Ganz à Bâle, Raphaël Lugeon, sculpteur à Lausanne, Dr. Wegeli, directeur du Musée historique à Berne et Edouard Zimmermann, sculpteur à Zollikon (Zurich).

IX^e Exposition 1921.

Nous pensons devoir donner à nos lecteurs un rapport sur notre 9^eExposition qui avait été installée au Kunsthau de Zurich du 2 octobre au 6 novembre.

Donnant suite à notre invitation les délégués des autorités, des sociétés de beaux-arts, de la presse et beaucoup d'artistes ont assisté au vernissage qui a eu lieu le dimanche matin (2 octobre). Le président central Righini souhaita la bienvenue aux invités. Il remercia la Zürcher Kunstgesellschaft qui vient de donner pour la quatrième fois l'hospitalité à nos expositions. Il se réjouit de pouvoir constater que le jury, tout en fonctionnant avec assez de sévérité, a su respecter les tendances diverses de notre art. Il est convaincu que c'est dans l'intérêt de nos artistes, surtout de nos jeunes, si la possibilité d'envoyer des œuvres aux expositions officielles est donnée à tous les collègues et non seulement à un nombre restreint d'artistes invités.

Le président de la Zürcher Kunstgesellschaft, le Directeur Schaertlin, nous assure que notre exposition sera toujours la bienvenue au Kunsthau de Zurich, car ces expositions permettent de s'orienter utilement quant à l'effort artistique de la Suisse entière, la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses comprenant la grande majorité des artistes de toutes les régions de notre pays.

Un modeste banquet réunit au Zunfthaus zur Schmieden les artistes et leurs invités: les représentants de la ville de Zurich, de la Zürcher Kunstgesellschaft, du Schweizerische Kunstverein, de la presse, de la Caisse pour les artistes, de l'Association des Musées suisses et des membres passifs de notre société.

Le président de la Confédération suisse, M. Schulthess, et M. le conseiller fédéral Chuard, empêchés d'assister à cette réunion, ont remercié très aimablement pour l'invitation.